



**COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE**

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

**Date** : lundi 11 décembre 2017

**Heure ouverture séance** : 20h00

**Clôture de séance** : 21h45

**Date de convocation** : mardi 05 décembre 2017

**Présents** : Éric LUCAS, Françoise BENOIST, Christian HODE, Bernard LEPETIT, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Anthony MEREL, Céline CAILLET, Emmanuelle COTTINEAU, Hélène CRESTON, Alexandre DROUET, Hubert GUICHARD, Mathieu LETERTRE, Yannick PROUX, Marie-Anne RANNOU, Angélique RICHARD, Jean-Paul ROLLAND, Agnès SALL, William SARKISSIAN.

**Présents avec retards** : Murielle BODINIER (20h09), Amélie CORNILLEAU (20h09), Olivier PINSON (20h09).

**Absents et excusés** : Gérard BARRIER, Michel LEBLANC, Monique CADORET, Chantal GUITTON, Noémie JOURDON, Rony MARTIAS, Alexandre NKOM.

**Absents** : Laurence DE LOOZE.

**Pouvoirs** : Gérard BARRIER a donné pouvoir à Françoise BENOIST  
Michel LEBLANC a donné pouvoir à Bernard LEPETIT  
Monique CADORET a donné pouvoir à Murielle BODINIER  
Chantal GUITTON a donné pouvoir à Hélène CRESTON  
Noémie JOURDON a donné pouvoir à William SARKISSIAN  
Rony MARTIAS a donné pouvoir à Eric LUCAS

**Secrétaire de séance** : Agnès SALL.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 30

Effectifs présents : 19

Effectifs arrivés en retard : 3

Effectifs représentés : 06

Effectifs non représentés : 01

**Total de voix à prendre en compte : 28**

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte rendu : il est donc définitivement adopté.

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Ressources humaines : remplacement de l'agent gestionnaire des ressources humaines suite à un congé maladie.

L'assemblée délibérante accepte cet ajout qui sera porté en point n°1.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ AFFAIRES SCOLAIRES**

- Rythmes scolaires pour la rentrée 2018 : avis à donner

### **2/ ADMINISTRATION GENERALE**

- Décisions municipales
- Désignation d'un délégué suppléant pour le syndicat d'eau de la région d'Ancenis.
- Désignation de deux conseillers municipaux délégués

### **3/ FINANCES**

- indemnité de conseil pour le comptable public
- Indemnité pour deux conseillers municipaux délégués
- décision modificative n°2
- Fonds de concours désherbeur

### **4/ INTERCOMMUNALITE**

- COMPA : modifications statutaires pour les compétences culture, accompagnement de la pratique sportive, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, politique du logement et du cadre de vie et la politique de la ville : avis à donner.
- Dissolution du SICALA : avis à donner

### **5/ DIVERS :**

- État d'avancement des investissements 2018
- Point sur le budget fonctionnement 2017
- Tour de table :
  - Suivi des questions diverses précédemment évoquées en CM
  - Nouvelles demandes

## ***1/ RESSOURCES HUMAINES***

### **1/ Création d'un emploi contractuel à temps non complet pour la gestion des ressources humaines à compter du 14 décembre 2017 :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il convient d'identifier les postes contractuels devant faire l'objet d'une délibération du conseil municipal autorisant ces emplois.

Il s'agit d'un recrutement à réaliser pour le service Ressources et moyens, afin d'assurer la gestion des ressources humaines durant le congé maladie de l'agent en poste actuellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** cet emploi contractuel et demande que les crédits budgétaires nécessaires soient prévus à cet effet.

## ***2/ AFFAIRES SCOLAIRES***

### **1/ Les rythmes scolaires pour la rentrée 2018**

Vu le décret 2017-2018 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques qui permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou des conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation

de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Vu l'avis favorable du conseil d'école de la fontaine en date du 04 décembre 2017 pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école du chêne vert en date du 7 décembre 2017 pour un retour à la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins 1 abstention, **DECIDE:**

- le retour à la semaine de 4 jours répartie comme suit : lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- de proposer les horaires suivants sous réserve d'acceptation par les conseils d'écoles :
  - Ecole du chêne vert : 8h45-12h – 13h30-16h15
  - Ecole la fontaine : 9h-12h – 13h45-16h45

L'inspection académique sera informée par courrier de la décision du conseil municipal de Vair-sur-Loire avant le 15 décembre 2017.

### ***3/ ADMINISTRATION GENERALE***

#### **1 - Décisions municipales.**

02 décisions municipales ont été visionnées.

#### **2/ Désignation d'un délégué suppléant pour le syndicat d'eau de la région d'Ancenis et de deux conseillers municipaux délégués**

Un référent communal pour le syndicat d'eau, M. Jean-Paul ROLLAND a été désigné titulaire mais il lui faut un suppléant. M. Yannick PROUX est intéressé.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette candidature.

M. le Maire propose également, de nommer 2 conseillers délégués à la voirie : M. Jean-Paul ROLLAND pour le fonctionnement et le suivi des demandes des administrés et M. Hubert GUICHARD pour les gros travaux.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

### ***4/ FINANCES***

#### **1/ Indemnité de Conseil au Comptable public**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'indemnité demandée par le comptable public qui a officié au cours de l'année 2016 à la Trésorerie d'Ancenis. En 2016, la commune avait participé à hauteur de 50% de la somme demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accorder à M. HOUILLOT une indemnité avec un taux de 50%

#### **2/ Indemnités des élus – Instauration d'une indemnité pour les conseillers délégués**

Monsieur le Maire explique que l'article L 2123-24-1 du CGCT prévoit que des indemnités peuvent être versées par le conseil municipal aux conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Dans le cas présent, il est proposé, suite à la démission de l'adjoint en charge de la voirie, de déléguer les missions qui lui étaient confiées à deux conseillers délégués.

Le montant des indemnités est encadré par des textes de loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins deux abstentions :

- **VOTE** donc pour l'instauration du taux d'indemnité suivant pour une application au 12 décembre 2017 : Indemnité de fonction versée aux conseillers délégués : 7,75% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### **3/ Décision modificative n°2 – Budget commune**

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les virements de crédits budgétaires proposés et charge Monsieur le maire de les appliquer.

### **4/Fonds de concours – Acquisition d'un désherbeur thermique**

Vu la délibération n°59 du 25/04/2016

Considérant que la COMPA demande la prise d'une délibération, concordante avec la sienne, reprenant le plan de financement final de l'opération,

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir percevoir le solde de la COMPA concernant le fonds de concours accordé pour l'acquisition d'un désherbeur thermique, une délibération synthétisant le plan de financement définitif doit être prise par le conseil municipal.

	Montant H.T	Montant T.T.C	Pourcentage
Acquisition d'un désherbeur thermique	26 647,00 €	31 976,40 €	100,00%
Agence de l'eau	8 000,00 €		30,02%
COMPA – Fonds de concours	9 323,50 €		34,99%
Autofinancement	9 323,50 €		34,99%

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** d'approuver le plan de financement définitif présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

### ***5/ INTERCOMMUNALITE***

### **1/ Communauté de Communes du Pays d'Ancenis ( COMPA) : modification des statuts – culture**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :  
- **DONNE** un avis favorable à la modification des statuts : culture.

### **2/ Communauté de Communes du Pays d'Ancenis : modification des statuts – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :  
- **DONNE** un avis favorable à la modification des statuts : GEMAPI.

### **3/ Communauté de Communes du Pays d'Ancenis : modification des statuts – politique de la ville**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés:  
- **DONNE** un avis favorable à la modification du statut politique de la ville.

### **4/ Communauté de Communes du Pays d'Ancenis : modification des statuts – politique du logement et du cadre de vie**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :  
- **DONNE** un avis favorable à la modification des statuts : politique du logement et du cadre de vie.

### **5/ Communauté de Communes du Pays d'Ancenis : modification des statuts – accompagnement de la pratique sportive**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :  
- **DONNE** un avis favorable à la modification des statuts : accompagnement de la pratique sportive.

### **6/ Dissolution du SICALA : avis à donner**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :  
- **DONNE** un avis favorable à la dissolution du Sicala Anjou Atlantique,  
- **DONNE** un avis favorable à la clé de répartition proposée.

### **Questions diverses :**

#### **1/ Etat d'avancement des investissements 2018 :**

M. le Maire demande les budgets 2018 des commissions pour le 15 décembre 2017.  
Les priorités seront revues avec l'ensemble des élus.

## **2/ Point sur le budget fonctionnement 2017 :**

L'excédent de fonctionnement est du même ordre que l'année dernière à savoir environ 900 000€.

Pour l'investissement, un excédent de 1 million environ d'euros sera reporté pour 2018.

Pour chaque projet, des dates de réalisation devront être inscrites afin d'essayer de respecter un échéancier.

Une fiche projet va être mise en place avec : date butoir, prévision financière, cabinet extérieur, ....

### **Tour de table**

- **Suivi des questions diverses précédemment évoquées en CM**

Le tableau de suivi des demandes du conseil municipal est passé en revue.

- **Nouvelles demandes :**

- En centre bourg de St Herblon, le trottoir de couleur beige aurait besoin d'être nettoyé.
- Les lumières du bourg de St Herblon sont allumées en plein jour : M. Rabergeau explique que les agents communaux sont intervenus mais doivent voir avec le SYDELA pour régler la panne.
- Conseil Municipal Enfants : 14 membres ont été élus samedi 09 décembre : 8 filles, 6 garçons. Une première rencontre est prévue le samedi 16 décembre 2017.
- A la salle de sport d'Anetz, suite à une blessure lors d'un match de basket, il a été constaté que les pompiers n'ont pas accès au plus près de la salle. M. Rabergeau répond que pour accéder une clef triangle suffit.
- Une élue fait part de très bons retours du Conseil Municipal Enfants et de l'élection.
- Un élu demande qu'un mot de remerciement pour tous les bénévoles qui aident la commune soit publié dans le prochain bulletin communal.
- Décoration de Noël : un atelier de bénévoles avec le concours de la commune a réalisé des décorations de Noël installées sur la commune de Vair-sur-Loire.
- Point sur la demande de Sprint Conseil (programmiste) : validation de l'assemblée. La commission bâtiments et cadre de vie ainsi que Christian Hodé travaillent sur le dossier. Mathieu Letertre est intéressé pour travailler avec les commissions.
- M. le Maire rappelle qu'une étude acoustique de différents bâtiments communaux a été lancée. Le rapport a été reçu en mairie la semaine dernière. Des investissements seront à faire, surtout dans les restaurants scolaires. Le rapport est à envoyer à l'ensemble des conseillers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

### **Suivent les Signatures :**